

► Créer des partenariats en faveur du travail décent

Mars 2021

► Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2020-2025)

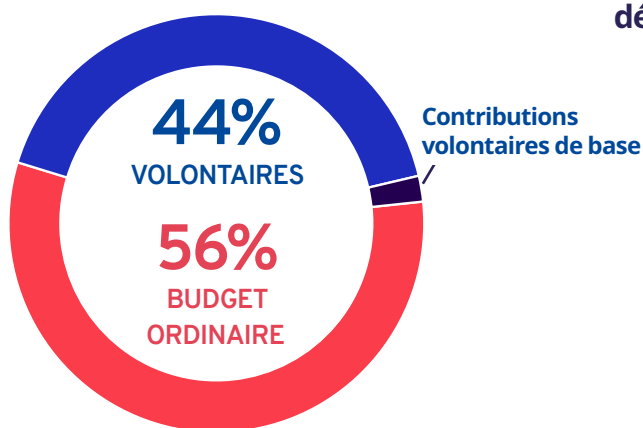
La Déclaration du Centenaire de l'OIT est étayée par le Plan stratégique de l'OIT ainsi que par le Programme et budget correspondant. Ensemble, ces textes définissent les objectifs stratégiques visés par l'Organisation pour assurer une reprise centrée sur la dimension humaine après la pandémie de COVID-19. La stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement est l'un des principaux moyens d'action dont dispose l'Organisation pour

atteindre les objectifs prioritaires relatifs au travail décent, notamment au niveau national.

La coopération pour le développement de l'OIT contribue à la réalisation des ODD, à la réforme des Nations Unies et aux efforts déployés par les Etats Membres de l'OIT pour lutter contre les conséquences de la pandémie de COVID-19 afin de faire du travail décent une réalité pour tous.

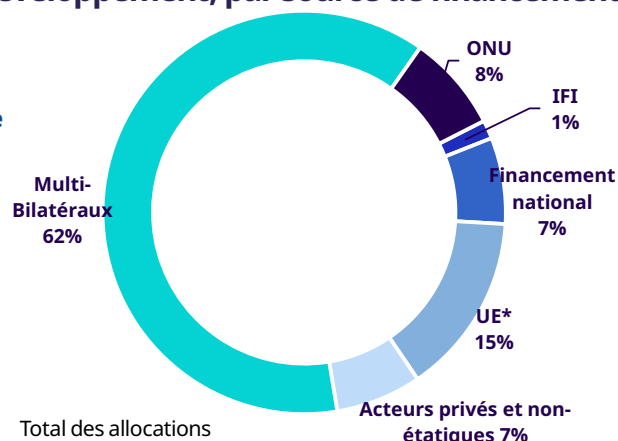
La coopération au développement est un moyen clé de l'action de l'OIT pour atteindre les objectifs prioritaires relatifs au travail décent.

Budget aux activités de l'OIT



Dépenses pour 2019/20

Portefeuille de coopération pour le développement, par source de financement



Total des allocations au 15 Feb 21

Plus de **► 95** pays

de toutes les régions du monde avec

Pour en savoir davantage: ilo.org/dashboard

► 80 partenaires de financement

des secteurs publics et privés

La résolution concernant une coopération efficace pour le développement adoptée en 2018 par la Conférence internationale du Travail définit les grands axes de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2020-2025) que le Conseil d'administration a adoptée en novembre 2020. La stratégie expose en détail **les moyens** que l'OIT prévoit de mettre en œuvre pour optimiser ses services, ses partenariats, ses ressources et ses résultats, afin que ses activités aient un impact favorable à long terme sur la vie des individus.

*La catégorie des financements assurés par l'UE comprend les contributions fournies par d'autres organisations intergouvernementales. Ces contributions représentent moins de .5 pour cent du montant indiqué.

L'OIT applique les **principes d'efficacité régissant la coopération pour le développement** – appropriation par les pays, gestion axée sur les résultats, partenariats ouverts, transparence et responsabilité mutuelle

Promus par le **Global Partnership on Effective Development Cooperation**.

La coopération de l'OIT pour le développement comporte quatre domaines stratégiques:



1 - Services aux mandants

- ▶ Répondre aux besoins et aux demandes des gouvernements, travailleurs et employeurs – les mandants de l'OIT
- ▶ Aider les mandants de l'OIT à œuvrer au service du travail décent dans leurs pays, moyennant notamment des échanges entre pairs réalisés dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire
- ▶ Faciliter la participation des mandants de l'OIT aux activités de programmation et de partenariat des Nations Unies

2 - Partenariats pour la cohérence des politiques

- ▶ Convoquer des rencontres sur des thématiques touchant au travail décent
- ▶ Rattacher les activités normatives, le tripartisme et le dialogue social aux priorités mondiales de développement
- ▶ Favoriser la cohérence des politiques et des financements en s'appuyant sur des partenariats multipartites

Mise en place de partenariats multipartites – Alliance 8.7

Sous l'égide de l'Alliance 8.7, partenariat mondial ouvert qui s'est engagé à atteindre la cible 8.7 des ODD, l'OIT collabore avec ses partenaires pour protéger des millions d'enfants, de familles et de communautés vulnérables. Récemment, 22 pays sont devenus des pays pionniers et ont consacré des ressources nationales à la mise en œuvre de la cible 8.7 des ODD.



3 - Partenariats pour le financement

- ▶ Veiller à disposer de sources de financement prévisibles et suffisantes pour les services de l'OIT
- ▶ Organiser des dialogues structurés sur le financement
- ▶ Promouvoir les priorités de l'OIT et renforcer à cet effet la communication

4 - Efficacité, résultats en matière de travail décent et transparence

- ▶ Mettre en évidence l'impact des résultats
- ▶ Renforcer la transparence, conformément aux préconisations de [l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide](#) et des autres initiatives internationales
- ▶ Tirer les enseignements de l'expérience, des évaluations et des appréciations des partenaires

Contact

Département des partenariats
et de la coopération pour le
développement (PARDEV)

Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Geneva 22
Switzerland

T: +41 22 799 7239
E: pardev@ilo.org
www.ilo.org/pardev
www.ilo.org/dashboard